

COMPTE ÉPARGNE TEMPS - UTILISATION -

Accord local CEPAL du 20 juin 2006

Je soussigné(e)..... Matricule :.....

Direction / Groupe :.....

souhaite utiliser mon Compte Epargne Temps pour :

TRANSFERER _____ **JOURS du CET sur LE PEE**

(demande à faire au plus tard le 30 avril de l'année en cours)

Selon la formule de répartition entre les FCP Natixis Interépargne n° : _____

(cf : Intranet RH - Fiches Pratiques - Epargne Salariale - Natixis Interépargne)

Précisions : La somme sera assujettie à cotisations sociales (bulletin de paie) et intégrera le net fiscal puis sera transférée au PEE (pour son montant net).

FINANCER

Un congé de fin de carrière (durée maximale de 4 ans) Les demandes doivent être formulées au moins 3 mois avant la date de départ prévue.

Un congé sans solde suivant :

- Congé parental
- Congé pour création d'entreprise
- Congé sabbatique
- Congé pour convenance
- Congé de solidarité familiale (la durée minimale de 22 jours ne sera pas requise)

Les heures non travaillées dans le cadre d'un passage à temps partiel pour :

- Un congé parental d'éducation
- Maladie, accident ou handicap grave d'un enfant à charge
- Un congé de solidarité

Date Début de l'absence :.....

Date Fin de l'absence :..... Soit.....jours d'absence

Pourcentage de lissage appliqué au salaire de base : %

SUIVI CET



Droit acquis total
(information sur bulletin de salaire)

Droit utilisé pour cette demande

Fait le

à

Signature :

¹ Formule de conversion

(Montant brut de la rémunération de référence du mois du transfert x nombre de jours convertis) / 21,5
(nombre moyen de jours ouvrés par mois)